

Note sur la divisibilité

Autor(en): **Droz, A.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Actes de la Société jurassienne d'émulation**

Band (Jahr): **35 (1884)**

PDF erstellt am: **21.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-557370>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Note sur la divisibilité

Par A. DROZ, professeur.

Dans le volume des *Actes de la Société jurassienne d'Emulation* de l'année 1852, M. Durand, alors recteur de l'école cantonale de Porrentruy, publiait un travail sur les caractères de divisibilité par un nombre premier quelconque. Il y démontrait une certaine proposition sur les nombres qui lui avait été communiquée par M. Thurmann. Voici le théorème en question :

Si un nombre donné quelconque est multiplié par un certain nombre premier, il existe toujours un facteur tel qu'en le multipliant par les unités du nombre donné et ajoutant le produit aux dizaines de ce nombre, le nombre résultant sera aussi un multiple du même nombre premier.

Le diviseur premier étant représenté par p , le facteur par x , ce dernier est soumis à la condition suivante :

$$\frac{10x - 1}{p} = \text{nombre entier.}$$

La solution d'une simple équation indéterminée du premier degré à deux inconnues fournit la valeur cherchée de x .

Ce théorème peut être facilement généralisé :

Soit N un nombre écrit dans un système de base B , a le chiffre de ses unités et b le nombre des unités de second ordre, on a la relation :

$$N = Bb + a$$

soient p un nombre entier quelconque premier à la base et x un nombre tel que

$$Bx + 1 = Mp$$

M étant un nombre entier quelconque, on en déduit

$$M'p = Bax + a$$

De la première et dernière égalité, on obtient par soustraction :

$$N - M'p = B(b - ax)$$

d'où l'on conclut que N sera divisible par p si $(b - ax)$ l'est.

En déterminant un nombre x par la condition

$$Bx - 1 = Mp$$

on en déduirait de même que N et $(b - ax)$ sont simultanément divisibles ou non divisibles par p . En faisant varier p , on obtient toute une série de cas particuliers, qui constituent autant de théorèmes.

Par exemple, pour $p = 7$ dans le système décimal on a :

Un nombre est divisible par 7 lorsque la différence entre le nombre de ses dizaines et le double du chiffre des unités est un multiple de 7.

Comme je l'ai montré dans le journal l'*Educateur*, il est très aisé de démontrer chaque cas particulier.

Malgré de nombreuses recherches dans divers journaux scientifiques, il ne m'a pas été possible de retrouver le nom de l'auteur du théorème général.

Quant à la plupart des cas particuliers, ils sont connus depuis longtemps :

La règle pour 7 se trouve, par exemple, dans le troisième volume des Mélanges mathématiques et astronomiques de Saint-Petersbourg, dans un article sur la divisibilité, par M. Ilbikowski.

En outre, les caractères pour 7, 3, 11, 13, 19 se trouvent aussi énoncés par M. Folie, dans sa note sur la divisibilité des nombres, publiée dans les Mémoires de la Société des Sciences de Liège, 2^{me} série, tome III. La généralisation que j'ai indiquée paraît être due à M. le capitaine Mennesson.
